



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
Affaires culturelles**

**Direction régionale
des affaires culturelles**

*Pôle Architecture et
patrimoines*

Unité départementale de
l'architecture et du
patrimoine de l'Allier

Affaire suivie par : Jean-Pierre JOLLIVET

☎ : 04.70.20.78.16

✉ : jean-pierre.jollivet@culture.gouv.fr

Moulins, le 12 Mai 2023

L'architecte des bâtiments de France,
chef de l'UDAP de l'Allier

à

DREAL UD 18

A l'attention de

monsieur Thomas Giraudet

Objet : **Projet de parc CE Epineuil le Fleuriel – Cher (18)**

Réf : **SB/JPJ- 2023 -**

Vous sollicitez mon avis sur le dossier cité en objet.

Ce présent projet porte sur une installation de 3 aérogénérateurs de 201 mètres en bout de pale, implantées à environ 3.7 km à l'ouest de Vallon en Sully (03) à une altitude comprise entre 180 et 185 mètres et dans un secteur vierge de toute industrialisation paysagère.

Après étude de ce dossier et visite sur place, j'émet sur ce projet, notamment sur l'étude d'impact, les remarques suivantes :

- Il est à signaler que dans l'Allier, l'aire d'étude de ce projet est située dans une zone où nous dénombrons une trentaine monuments historiques, sept sites inscrits et les sites patrimoniaux remarquables de Hérisson et de Huriel,
- En outre ces nouvelles machines seront implantées, sur un secteur surplombant la vallée du Cher où elles domineront la rivière de près de 200 mètres amplifiant ainsi les phénomènes d'écrasement sur l'ensemble de ce paysage,
- Les ensembles boisés, arborés ne peuvent, de part leur hauteur (de 20 à 30 mètres) hors d'échelle par rapport aux aérogénérateurs (201 mètres en bout de pale) et leur durée de vie incertaine, être considérés comme des masques pérennes. En outre, des plantations devront être prochainement exploitées, les arbres arrivant à maturité et ces travaux ouvriront alors brutalement la vue sur les aérogénérateurs,
- Les éoliennes de part leur nombre modifieront alors radicalement les perceptions paysagères de ce secteur,
- Dès lors, l'objectif de qualité paysagère est à apprécier au regard d'un enjeu de développement durable qui, par ses proportions et son rapport d'échelle (les éoliennes en mouvement et clignotantes) avec le cadre bâti environnant, viendra modifier complètement et durablement la physionomie de cette vallée,
- Les enjeux paysagers ne sont pas suffisamment développés depuis les monuments historiques de l'Allier et depuis les axes routiers de la zone d'étude et notamment depuis les points culminants de la D11 et la D 312 au lieu dit Tagouret, depuis la route entre les lieux-dits Le Plaix et Les Alliers (sans bosquet occultant les vues) à Meaulnes, et depuis l'Église de Chateloy et le château de la Roche à Hérisson,

Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,

UDAP de l'Allier

2, rue Michel de l'Hospital – 03000 Moulins TEL :04 70 20 87 59 ; FAX 04 70 20 78 18

udap03@culture.gouv.fr

Je souhaite recevoir dans les meilleurs délais ce complément d'étude.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et dans l'attente d'une étude paysagère pertinente, ce projet d'installation d'éoliennes sur la commune d'Epineuil le Fleuriel, par sa situation, doit être considéré comme étant de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, des sites, des paysages et des perspectives monumentales.

A la vue du dossier présenté et pour les raisons évoquées ci-dessus j'émet un **avis très réservé sur ce dossier**.

L'architecte des bâtiments de France.

Soizik BECHETOILLE